

Comité technique du secrétariat général (19 avril 2017)

Le CT-SG du 19 avril s'est tenu sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet.

La CFDT était représentée par Martine Beauvois, Eric Garberoglio, Pierre Jouvanceau, Frédéric Mahé, Patricia Monin et Emmanuella Scetbun.

Pour traiter l'ordre du jour, l'administration a adressé aux organisations syndicales de nombreux documents (sous forme de tableaux de chiffres) une semaine avant la tenue du comité technique. La qualité de ces documents est très insuffisante car ils ne facilitent pas le travail d'analyse (informations brutes, pas de mise en perspective, pas de note de lecture...). Pour la CFDT, le dialogue social passe aussi par des documents clairs et intelligibles. De plus, un certain nombre de documents ont été remplacés par de nouveaux, distribués en séance, ruinant le travail préparatoire que nous avons mené.

Récupération des heures supplémentaires

Depuis de nombreuses années, les heures supplémentaires effectuées à l'administration centrale du MAAF n'étaient ni

recupérables, ni rémunérables. Cette situation était injustifiée et injustifiable. La CFDT, qui revendiquait depuis 2012 la récupération des heures supplémentaires, avait obtenu fin 2015 la mise en place d'une récupération partielle à compter de 2016 (6 jours maximum par an pour les agents dont le cycle horaire est de 38 h 30).

Or, dans son intervention portant sur le premier bilan de la récupération des heures, la secrétaire générale présente une analyse surprenante.

Elle indique que depuis début 2016 (date de la mise en place de la récupération des heures) les agents ont travaillé en moyenne 11 minutes de plus par jour. Elle ajoute que cela se traduit par une baisse du nombre d'heures écrêtées de 13600 par rapport à 2015 et par un total de 2438 jours récupérés.

La CFDT est surprise d'un raisonnement biaisé portant sur une moyenne de 11 minutes par jour, ce qui n'a pas de sens. De plus, ce raisonnement laisse penser que les agents sont des calculateurs, le nez sur la pendule. Quel manque de considération vis-à-vis d'agents qui n'ont pas attendu la récupération des heures supplémentaires pour en faire ! (Il est clair toutefois que le nombre total d'heures supplémentaires a sensiblement augmenté, ce qui est probablement favorable à l'administration, qui continue d'ailleurs à écrêter un important volume d'heures.)

Quelle que soit la catégorie (A, B ou C), plus de 90 % des agents ont demandé à récupérer une partie des heures supplémentaires qu'ils avaient effectuées. Cela montre bien que la mesure était attendue et considérée par tous comme légitime. De plus, seuls 3,5 jours ont été récupérés sur les 6 possibles : les agents ne sont donc pas les calculateurs que l'on nous présente.

En outre, selon la secrétaire générale, cette récupération a un impact sur le nombre de jours de CET indemnisés, qui passe en moyenne de 8 en 2015 à 9 en 2016, pour un surcoût de 18650 €.

Encore une fois, ce raisonnement est biaisé, car la monétisation des jours-CET concerne à 70 % des agents de catégorie A et non pas l'ensemble des agents. Par ailleurs, un surcoût de 18650 € à l'échelle du secrétariat général ne paraît pas une somme exorbitante.

Agorha : point et perspectives

Suite à la pétition initiée par les gestionnaires du SRH et relayée par la CFDT, l'administration indique que plusieurs points concernant le logiciel de gestion des ressources humaines (Agorha) ont été améliorés ou sont en cours d'amélioration. Ainsi 40 % des sujets (dysfonctionnements, anomalies, demandes d'amélioration) ont été traités, dont 70 % d'anomalies.

Selon l'administration, qui a procédé à des tests, il n'y aurait aucun problème de câblage ou de réseau au ministère. La lenteur du logiciel, dénoncée par les gestionnaires, trouverait son origine dans une autre cause ! Un nouvel audit est en cours pour déterminer la ou les origines de cette lenteur. Cela est surprenant, d'autant qu'au ministère le logiciel Agorha n'est pas le seul à souffrir de ce problème.

Par ailleurs, il convient de souligner que la secrétaire générale ne s'interdit pas d'examiner à terme la faisabilité d'une mutualisation de la gestion des ressources humaines par le biais d'un nouvel outil interministériel...

Déménagements au SRH

Le déménagement concerne une centaine de personnes et un gros volume de dossiers individuels de personnel. Ce déménagement a pris du retard. En tout état de cause, rien ne commencerait avant fin mai. Quatre semaines sont nécessaires pour mener à bien cette opération.

Le SRH s'engage à tenir une réunion préalable au déménagement avec l'ensemble des personnels concernés.

Avenir du BIP

Selon l'administration, l'avenir du bureau de l'informatique de proximité (BIP) ne serait pas compromis. Un redéploiement des missions sur deux axes est en cours, à l'instar de ce qui

se fait déjà dans d'autres ministères (culture, finances...) :

- axe 1 : amélioration des outils du quotidien (réseau, messagerie, téléphone), dans le cadre d'un plan sur deux ans ;
- axe 2 : meilleure valorisation des missions des agents du BIP (expertise, résolution des problèmes).

L'axe 2 implique le recours à une plate-forme privée (sous-traitant) qui, dans un premier temps, jouerait le rôle jusqu'à dévolu à SOS-BIP : recueil des appels, émission de tickets... À terme, la résolution des pannes de base lui serait confiée.

La CFDT s'inquiète de l'avenir des personnels dans la configuration qui se dessine.

Avenir du bureau des pensions

Du fait du transfert des missions au service des retraites de l'État (SRE), la CFDT a interrogé l'administration sur l'avenir des personnels du bureau des pensions.

Le SRH précise qu'une rencontre est prévue le 17 mai avec le directeur du SRE pour faire le bilan du premier transfert de missions. Il rappelle que les agents actuellement en charge des dossiers sont au centre de ses préoccupations et s'engage à faire le point régulièrement avec eux sur ce dossier.